

PIECES A FOURNIR POUR LA CREATION D'UNE ENTREPRISE

Personnes physiques (commerçants)

Pièces à fournir dans le cas de personnes physiques (commerçants) :

- Copie de la pièce d'identité ;
- Acte de propriété ou contrat de bail enregistré (2 exemplaires) ;
Le certificat négatif dans le cas du choix d'une enseigne ou d'un nom commercial (3 exemplaires dont 1 original et 2 copies certifiées conformes) ;
Si l'activité est réglementée, copie de l'autorisation, du diplôme ou du titre nécessaire à l'exercice de l'activité entreprise, le cas échéant (5 exemplaires) ;
- Attestation sur l'honneur comme quoi le commerçant n'a jamais sollicité d'inscription au registre de commerce ni travaillant dans le secteur public (1exemplaire) ;
- Copie de la pièce d'identité pour le fondé du pouvoir de l'assujetti ayant procuration (5 exemplaires dont 1 original et 4 copies certifiées conformes) ;
Extrait de l'acte indiquant le régime matrimonial pour les commerçants étrangers (2 exemplaires) ;
L'autorisation prévue par la loi si le commerçant est mineur au regard de la loi marocaine (2 exemplaires) ;
Déclaration anticipée de majorité si le commerçant est mineur (2 exemplaires) ;
En cas d'acquisition d'un fonds de commerce, fournir attestation prouvant l'origine du fonds de commerce (1 exemplaire).

Personnes physiques (succursales de commerçants)

- Copie de la pièce d'identité (4 exemplaires) ;
- Acte de propriété ou contrat de bail enregistrés (4 exemplaires) ;
- Certificat négatif (s'il y a lieu) (3 exemplaires);
- Copie des inscriptions modèle 7 délivrée par le secrétaire greffier où est situé l'établissement principal. (2 exemplaires);
- Si l'activité est réglementée, copie de l'autorisation, du diplôme ou du titre nécessaire à l'exercice de l'activité entreprise, le cas échéant (3 exemplaires).

Société anonyme

Pièces à fournir dans le cas d'une société anonyme :

- Acte de propriété, contrat de bail enregistré ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale (2 exemplaires dont 1 original et 1 copie certifiée conforme) ;
- Statuts signés par les associés et enregistrés (5 exemplaires) ;
- Acte de nominations (Président, commissaire aux comptes, administrateurs) enregistré (5 exemplaires) ;
- Attestation de blocage des fonds (le quart du capital minimum)(3 exemplaires dont 1 original et 2 copies certifiées conformes);
- Rapport du commissaire aux apports le cas échéant (2 exemplaires) ;
- Liste des souscripteurs mentionnant le nombre d'actions souscrites et les sommes versées par chacun d'eux (2 exemplaires) ;
- Déclaration de souscription et de versement (2 exemplaires) ;
- Bulletin des souscripteurs (2 exemplaires) ;
- Photocopie de la pièce d'identité des personnes liées à l'administration (s'il s'agit de personnes morales, copies des inscriptions modèle 7 délivrées par le secrétaire greffier du Tribunal compétent) (2 exemplaires);
- Déclaration de conformité (2 exemplaires);
- Annonce au Journal d'Annonces Légales (1 exemplaire);
- Certificat négatif (3 exemplaires) ;
- Si l'activité est réglementée, copie de l'autorisation, du diplôme ou du titre nécessaire à l'exercice de l'activité entreprise, le cas échéant (5 exemplaires);
- Les associés ne doivent être ni mineurs ni fonctionnaire ;
- Déclarations sur l'honneur du gérant comme quoi il ne travaille pas dans le secteur public si les fonctions suivantes figurent dans sa CIN : Administrateur, étudiant, comptable, ingénieur, ou lycéen) ;
- Si un des associés est une personne morale marocaine ou étrangère, le certificat d'immatriculation de la dite société au RC est sollicitée.

Société à responsabilité limitée

- Acte de propriété, contrat de bail enregistrés ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale (2 exemplaires dont 1 originale et 1 copie certifiée conforme) ;
- Statuts signés par les associés et enregistrés 5 exemplaires dont 2 originaux et 3 copies certifiées conformes);
- Si le gérant n'est pas nommé dans les statuts, P.V de l'Assemblée Générale Ordinaire enregistré 5 exemplaires dont 2 originaux et 3 copies certifiées conformes) ;
- Attestation de blocage de 10 000 DH minimum (3 exemplaires dont 1 originale et 2 copies certifiées conformes);
- Rapport du commissaire aux apports (le cas échéant) (3 exemplaires dont 1 originale et 2 copies certifiées conformes) ;
- Photocopie de la CIN du gérant (pour les étrangers résidents une photocopie de la carte d'immatriculation et pour les étrangers non résidents une photocopie du passeport) (5 copies certifiées conformes) ;
- Déclaration de conformité (2 exemplaires);
- Annonce au Journal d'Annonces Légales (1 exemplaire);
- Demande d'insertion de l'avis de la constitution de la société au Bulletin Officiel (en arabe).
- Certificat négatif (3 exemplaires dont 1 original et 2 copies certifiées conformes).
- Si l'activité est réglementée, copie de l'autorisation, du diplôme ou du titre nécessaire à l'exercice de l'activité entreprise, le cas échéant (5 exemplaires) ;

NB:

- Le gérant ne doit être ni mineur ni fonctionnaire
- Déclarations sur l'honneur du gérant comme quoi il ne travaille pas dans le secteur public si les fonctions suivantes figurent dans sa CIN : Administrateur, étudiant, comptable, ingénieur, ou lycéen)
- Si un des associés est une personnes morale marocaine ou étrangère, le certificat d'immatriculation de la dite société au RC est sollicitée

Société en commandite par action

Pièces à fournir dans le cas d'une société en commandite par action :

- Acte de propriété, contrat de bail enregistrés ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale (1 exemplaire) ;
-
- Statuts signés par les associés et enregistrés (5 exemplaires) ;
-
- Pièces d'identité du gérant et des associés commanditaires (4 exemplaires) ;
-
- L'autorisation prévue par la loi si les commanditaires sont mineurs au regard de la loi marocaine (2 exemplaires) ;
-
- Déclaration anticipée de majorité pour les commanditaires mineurs (2 exemplaires) ;
-
- Régime matrimonial pour les associés commanditaires (2 exemplaires) ;
-
- PV enregistré de l'A.G.O qui nomme le gérant et tous les membres du conseil de surveillance ainsi que le commissaire ou les commissaires aux comptes (5 exemplaires) ;
-
- Liste des souscripteurs mentionnant le nombre d'actions souscrites et les sommes versées par chacun d'eux (2 exemplaires) ;
-
- Déclaration de souscription et de versement (2 exemplaires);
-
- Bulletin des souscriptions (2 exemplaires) ;
-
- Copie de l'annonce au Journal d'annonces légales (1 exemplaire) ;
-
- Parution dans le Bulletin Officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du BO (1 exemplaire) ;
-
- Déclaration de conformité (2 exemplaires) ;
-
- Certificat négatif (3 exemplaires) ;
-
- Si l'activité est réglementée, copie de l'autorisation, du diplôme ou du titre nécessaire à l'exercice de l'activité entreprise, le cas échéant (5 exemplaires) ;
-

Société en nom collectif

- - Acte de propriété, contrat de bail enregistrés ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale (2 exemplaire dont 1 original et 1 copie certifiée conforme);
-
- - Statuts signés par les associés et enregistrés (5 exemplaires dont 2 originaux et 3 copies certifiées conformes);
-
- - Pièces d'identité de tous les associés (5 exemplaires);
-
- - Si un des associés est étranger il faut produire un extrait de l'acte indiquant son régime matrimonial (2 exemplaires);
-
- - Autorisation du Tribunal si un des associés est mineur (2 exemplaires);
-
- - Déclaration anticipée de majorité si un des associés est mineur (2 exemplaires).
-
- - Certificat négatif (3 exemplaires dont 1 original et 2 copies certifiées conformes);
-
- - Déclaration de conformité (2 exemplaires);
-
- - Annonce au Journal d'Annonces Légales (1 exemplaire);
-
- - Demande d'insertion de l'avis de la constitution de la société au Bulletin Officiel (en arabe).
-
- - Si l'activité est réglementée, copie de l'autorisation, du diplôme ou du titre nécessaire à l'exercice de l'activité entreprise, le cas échéant (5 exemplaires) ;
-
-
- NB:
-
- - Les associés ne doivent être ni mineurs ni fonctionnaires
- - Déclarations sur l'honneur du gérant comme quoi il ne travaille pas dans le secteur public si les fonctions suivantes figurent dans sa CIN : Administrateur, étudiant, comptable, ingénieur, ou lycéen)
- - Si un des associés est une personne morale marocaine ou étrangère, le certificat d'immatriculation de la dite société au RC est sollicitée
-

Société en commandite simple

Pièces à fournir dans le cas d'une société en commandite simple :

- - Acte de propriété, contrat de bail enregistrés ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale (1 exemplaire);
-
- - Statuts signés par les associés et enregistrés (5 exemplaires);
-
- - Certificat négatif (3 exemplaires);
-
- - Pièces d'identité des gérants et des associés commanditaires (4 exemplaires);
-
- - L'autorisation prévue par la loi si les commanditaires sont mineurs au regard de la loi marocaine (2 exemplaires) ;
-
- - Déclaration anticipée de majorité pour les commanditaires mineurs (2 exemplaires) ;
-
- - Déclaration de conformité (2 exemplaires) ;
-
- - Copie de l'annonce au Journal d'annonces légales (1 exemplaire) ;
-
- - Parution dans le Bulletin Officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du BO (1 exemplaire) ;
-
- - Si un des associés est étranger il faut produire un extrait de l'acte indiquant son régime matrimonial (2 exemplaires) ;
-
- - Si l'activité est réglementée, copie de l'autorisation, du diplôme ou du titre nécessaire à l'exercice de l'activité entreprise, le cas échéant (5 exemplaires) ;

Succursale de société étrangère

- Acte de propriété, contrat de bail enregistrés ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale (1 exemplaire);
- P.V enregistré de l'A.G.E portant création de la succursale ou de l'agence et désignation du gérant (5 exemplaires);
 - Certificat négatif (3 exemplaires);
 - Copie de la pièce d'identité du gérant (5 exemplaires);
 - Certificat d'immatriculation de la société mère ou toute autre pièce en tenant lieu (3exemplaires);
 - Statuts de la société mère ou tout autre document en tenant lieu (5 exemplaires);
 - Copie du JAL où est annoncé la création de la succursale ou de l'agence (1exemplaire);
 - Parution dans le Bulletin Officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du BO (1exemplaire);
 - Déclaration de conformité (2 exemplaires) ;
 - Si l'activité est réglementée, copie de l'autorisation, du diplôme ou du titre nécessaire à l'exercice de l'activité entreprise, le cas échéant (3 exemplaires) ;

Succursale de société nationale

- Acte de propriété, contrat de bail enregistrés ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale (1 exemplaire) ;
- PV enregistré de l'A.G.E portant création de la succursale ou de l'agence et désignation du gérant (5 exemplaires);
- Certificat négatif (3 exemplaires);
- Copie de la pièce d'identité du gérant (5 exemplaires) ;
- Copie du JAL où est annoncé la création de la succursale ou de l'agence (1exemplaire);
- Parution dans le Bulletin Officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du BO (1exemplaire) ;
- Attestation des inscriptions modèle n° 7 délivrée par le Secrétaire Greffier où est situé le siège social (2 exemplaires) ;
- Déclaration de conformité (2 exemplaires) ;
- Si l'activité est réglementée, copie de l'autorisation, du diplôme ou du titre nécessaire à l'exercice de l'activité entreprise, le cas échéant (3 exemplaires).

Groupement d'intérêt économique

Pièces à fournir dans le cas d'un groupement d'intérêt économique :

- Contrat de bail enregistré ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morales (1 exemplaire);
- Contrat de groupement (5 exemplaires);
- Certificat négatif (3 exemplaires);
- Déclaration de conformité (2 exemplaires);
- Copie des pièces d'identités des membres d'organes d'administration, de direction ou de gestion et du contrôle des comptes (4 exemplaires) ;
- Copie des inscriptions modèle 7 pour chaque personne membre du groupement (3exemplaires) ;
- Copie de l'annonce au Journal d'Annonces Légales (1 exemplaire) ;
- Parution dans le Bulletin Officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du BO (1exemplaire) ;
- Si l'activité est réglementée, copie de l'autorisation, du diplôme ou du titre nécessaire à l'exercice de l'activité entreprise, le cas échéant (3 exemplaires).

Personnes physiques (gérance libre)

- Contrat de location ou de gérance libre signé et enregistré (5 exemplaires) ;
- Parution au Journal d'Annonces Légales de l'acte de gérance (1 exemplaire) ;
- Parution dans le Bulletin Officiel de l'acte de gérance (1 exemplaire) ;
- Copie du CIN du locataire en gérance libre (5 exemplaires) ;
- Copie des inscriptions modèle n°7 délivrée au nom du bailleur, par le secrétaire greffier du Tribunal compétent, le cas échéant (5 exemplaires);
- Si l'activité est réglementée, copie de l'autorisation, du diplôme ou du titre nécessaire à l'exercice de l'activité entreprise, le cas échéant (5 exemplaires) ;